

Avez-vous besoin de faire renouveler une ordonnance?

Vous pourriez être en mesure de le faire à une pharmacie de la province :

- si vous prenez la même dose de médicament depuis au moins 6 mois
- si on vous a prescrit le médicament dans les 24 derniers mois

Pour faire renouveler votre ordonnance de médicament, ayez sous la main :



Lisez les détails pour savoir comment vous procurer vos médicaments plus rapidement :

gov.bc.ca/RenewYourPrescription